

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018/2019

REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE

LICENCE LETTRES LANGUES 1^{ère} année Majeure Italien Mineure Lettres

L2 et L3 Italien

FACULTE DES LETTRES LANGUES ARTS

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Introduction :

Le règlement des études se compose de deux documents : un document transversal établi pour l'ensemble des formations de l'Université de Corse et un document spécifique à votre composante à savoir la Faculté des Lettres, Langues, Arts, Sciences Humaines et Sociales (FLLASHS).

Ces documents de référence régissent et accompagnent votre année universitaire. Le document transversal comprend un descriptif de la réglementation, des informations et des dispositions pédagogiques d'ordre général. Le présent document regroupe les dispositions pédagogiques spécifiques.

Les deux documents sont accessibles sur l'ENT. Tout étudiant de l'Université de Corse est sensé les consulter.

INSCRIPTIONS ET REORIENTATIONS : (Cf. Règlement des études transversal) :

L'inscription à l'Université se déroule en deux étapes : l'inscription administrative et l'inscription pédagogique.

Les inscriptions administrative et pédagogique : (cf. règlement des études transversal).

L'étudiant doit procéder à son inscription pédagogique (langues et ACSEE) dès son inscription administrative et au plus tard le 28 septembre 2018 en renseignant une fiche de choix pédagogiques qui sera remise et enregistrée en scolarité FLLASHS.

L'inscription tardive :

Les inscriptions tardives seront soumises à l'autorisation du directeur de composante du 24 septembre au 1^{er} octobre 2018.

L'Inscription en cas de redoublement ou de réorientation :

Dans le cas d'un redoublement, les notes acquises lors d'une session d'examens précédente seront automatiquement prises en compte lors de l'inscription pédagogique. Les matières validées dans un autre cursus peuvent faire l'objet d'une demande de validation auprès de la nouvelle composante pédagogique. Un document spécifique (DEMANDE DE CONSERVATION DE NOTES) est à retirer et à déposer en Scolarité pédagogique de la FLLASHS.

Les demandes de réorientation pour le premier semestre sont soumises à l'autorisation du Directeur de composante du lundi 24 septembre jusqu'au vendredi 26 octobre 2018. Dès validation, l'étudiant doit intégrer sa nouvelle filière.

Les demandes de réorientation pour le second semestre devront être déposées à partir du 17 décembre 2018 jusqu'au 11 janvier 2019, afin de pouvoir assister aux cours dès la rentrée le 21 janvier 2019.

Le plan pluriannuel de réussite en licence à la FLLASHS :

Le plan pluriannuel met en œuvre l'orientation et l'accompagnement des étudiants.

La première année : elle doit garantir aux étudiants la maîtrise des savoirs fondamentaux et des compétences indispensables à la réussite de leur parcours universitaire : garantir les acquis fondamentaux et renforcer les compétences (TIC, langues étrangères, méthode, autonomie...) et la maîtrise de l'expression écrite et orale.

Le Plan pluriannuel est composé de :

- **Approche philosophique : histoire des idées :** 36 heures (**18 au semestre 1 et 18h au semestre 2**)
- **Méthodologie :** 24 heures (**12 heures au semestre 1 et 12 heures au semestre 2**). L'objectif est d'amener les étudiants à maîtriser les diverses étapes de l'apprentissage : prise de notes, traitement de l'information, mise en forme et restitution, synthèses et résumés. Ces activités seront directement liées aux

contenus de cours dispensés dans la filière ou bien aux outils spécialement conçus par les enseignants. Ce sont les compétences écrites qui seront privilégiées associées aux compétences de communication.

- **Suivi : (12 heures semestre 1).**
- **Techniques d'expression (18h semestre 1)**

Le projet professionnel :

Au 2^{ème} semestre le module « **projet professionnel** » permettra à l'étudiant une réflexion sur son insertion dans le tissu professionnel.

Aidé d'un enseignant responsable et d'une équipe, l'étudiant choisit un thème d'activité professionnelle et effectue une recherche documentaire sur celui-ci ; il prépare et réalise des rencontres avec des professionnels ; il en tire des éléments de connaissance et des conclusions qu'il consigne dans un dossier, en traitant de façon critique les informations recueillies, qu'il présente oralement.

Ce module d'enseignement vise à lui faire acquérir et développer différentes aptitudes : autonomie, initiative, esprit critique, travail en équipe, communication des résultats d'un travail et/ou d'une recherche. Enfin, cette démarche concourt à lui faire acquérir une méthode de recherche (recherches documentaires, rencontres avec des professionnels, rédaction d'un rapport traitant de façon critique les informations recueillies, préparation d'un exposé oral).

Planning et contenu des séances de travail Projet Pro

Séance « préambule » (1 h) :

- Présentation de la philosophie du module,
- Choix d'un thème de travail par chaque étudiant.

TD n° I : (2 h)

- Affinement des thèmes de chaque étudiant et des groupes de travail (3 ou 4 étudiants par groupe) par thème,
- Consignes de travail sur le terrain pour la recherche d'informations menant au projet ou thème choisi.

TD n° II : (2 h)

Cette séance sera consacrée à la mise en commun des informations recueillies grâce aux sources documentaires et aux interviews. Cette mise en commun débouchera sur la préparation (brouillon) du poster commun à réaliser, de manière à réfléchir aux éléments qui pourraient servir et qu'il faudrait donc se procurer. De plus les informations déjà disponibles grâce à la recherche documentaire et aux interviews, permettront d'illustrer, d'améliorer et rendre plus clair le poster.

TD n° III : (2 h)

Cette séance sera consacrée à la mise au point des derniers éléments (poster en Power Point et oral) avant la soutenance.

Séance finale : (à déterminer en fonction des effectifs)

- Présentation, par tous les membres des groupes, du **poster en Power Point** et du travail réalisé, suivie d'une discussion avec l'enseignant sur le thème exposé. Le groupe présentera également la « **liste des contacts** ».

L'évaluation du projet aura lieu le vendredi 10 mai 2019.

La deuxième année, année de consolidation : sur la base des acquis évalués en 1ère année, elle constitue la véritable étape d'entrée dans la spécialisation disciplinaire.

La troisième année, année de spécialisation : conforme au projet de l'étudiant, c'est l'année de finalisation du projet d'études. L'orientation vers des champs de métiers spécifiques y sera plus affirmée.

L'étudiant y découvre le monde professionnel par l'intermédiaire (accompagnement recherche de stage) et d'un stage en situation d'un mois.

Les étudiants dispensés d'assiduité (cf. règlement des études transversal régime spécial d'études) se verront attribuer :

- **La note de 10/20 aux éléments suivants : projet professionnel, suivi, méthodologie, ACSEE, accompagnement recherche de stage.**
- **La note de 12/20 au stage.**

Les modalités de contrôle des connaissances :

1) L'assiduité (cf. règlement des études transversal) :

L'assiduité des étudiants est vivement conseillée. Dans tous les modules d'enseignement il pourra être tenu compte de l'assiduité de l'étudiant lors de la notation.

Attention : Les bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux

La présence à l'ensemble des épreuves de contrôle des connaissances est obligatoire.

En outre, la circulaire n° 2018-079 du 26/06/2018 relative aux modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et des aides au mérite et à la mobilité internationale précise que « En application des articles L. 612-1-1 (issu de la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants) et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

De même, notamment dans le cadre d'un enseignement à distance, l'étudiant doit être régulièrement inscrit et assidu aux activités relevant de sa formation et rendre tous les devoirs prévus. »

2) Le mode d'évaluation : l'article L613-1 du Code de l'Education précise : « les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées, soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. »

Le mode d'évaluation **CCI ou CC + ET** et la nature de l'examen terminal (écrit, oral), le cas échéant, sont fixés dans les grilles d'enseignements et insérés dans le règlement des études.

Pour les enseignements soumis à une mixité des deux modes, les coefficients appliqués aux notes à la FLLASHS sont :

- **2/3 contrôle continu et 1/3 examen terminal en première, deuxième et troisième années.**

Si Contrôle Continu intégral, l'évaluation se fera sous la forme de la moyenne de l'ensemble des contrôles continus effectués dans chaque enseignement. Chaque enseignant décide librement de la forme que prendra le contrôle continu de son enseignement (écrit, oral, etc.) et de sa fréquence. Chaque épreuve du contrôle continu devra impérativement faire l'objet d'un émargement, en cas d'absence à un contrôle continu la note de 0 sera attribuée.

Les étudiants qui bénéficient d'un régime spécial d'études ou dispensés d'assiduité (cf. point 3) seront évalués lors de la session d'examens finale.

Dans le cadre du contrôle continu l'absence à un des contrôles entraîne un zéro

Les éléments suivants ne peuvent faire l'objet d'un rattrapage :

- **Suivi, méthodologie,**
- **Projet professionnel**
- **Rapport de stage**
- **ACSEE**
- **Accompagnement recherche de stage**

3) Régime spécial d'études et dispense d'assiduité : (Cf. règlement des études transversal) :

Certains étudiants (salariés, chargés de famille, sportifs universitaires de haut niveau, en situation de handicap) qui peuvent justifier de leur impossibilité de suivre **tout ou partie** des cours peuvent bénéficier du **régime spécial d'études**. Ils sont de ce fait dispensés d'assiduité et sont évalués par des contrôles terminaux. L'étudiant doit effectuer une démarche préalable de déclaration de sa situation qui permettra à la composante pédagogique de

décider de la légitimité de la demande. **La demande de dispense écrite doit être déposée au service de la scolarité, accompagnée des documents justificatifs avant le 19 octobre 2018.**

Les étudiants en situation de handicap :

Les dispositions réglementaires permettant de bénéficier d'aménagements, notamment pour les examens, impliquent impérativement que les étudiants concernés prennent contact avec le pôle accueil et accompagnement. **Les demandes doivent être effectuées au mois de juin pour les demandes de renouvellement, au début du mois de septembre pour les nouveaux étudiants et dès que possible pour une situation de handicap transitoire.**

4) Le calendrier et le déroulement des examens :

L'emploi du temps des examens terminaux et toutes les notifications de résultats sont affichées sur l'ENT. Il est rappelé que cette modalité est la seule légalement valide.

Seuls les étudiants **reconnus** comme dispensés d'assiduité recevront, de la part du service de la scolarité, une convocation à domicile pour les examens terminaux.

Les examens sont organisés par semestre :

⇒ 1^{ER} SEMESTRE :

La première session d'examen se déroulera **du lundi 07 au vendredi 18 janvier 2019.**

La seconde session interviendra du **lundi 24 au vendredi 28 juin 2019.** Les examens se feront sous forme orale ou sous une forme appropriée permettant une évaluation.

Les résultats seront communiqués aux étudiants après délibérations sur l'ENT.

⇒ 2^{ème} SEMESTRE :

La première session d'examen se déroulera **du lundi 20 mai au mercredi 29 mai 2019.**

La seconde session interviendra du **lundi 24 au vendredi 28 juin 2019.** Les examens se feront sous forme orale ou sous une forme appropriée à une évaluation.

Les résultats définitifs seront communiqués aux étudiants après délibération sur l'ENT.

5) Le déroulement des épreuves :

Les épreuves écrites des examens terminaux rendues sur support papier sont anonymes.

Aucun candidat ne sera autorisé à quitter la salle d'examen avant que ne soit écoulé 1/3 du temps prévu pour cette épreuve. Aucun candidat retardataire ne sera autorisé à entrer dans la salle d'examen. Les candidats ne doivent pas en conserver à leur portée, ce qui constituerait une présomption de fraude. **Il est demandé aux étudiants d'éteindre leurs téléphones et de déposer leurs affaires près du bureau de l'enseignant, de façon à ce qu'aucun soupçon ne vienne entacher le déroulement des épreuves.**

Les documents ou matériels autorisés sont mentionnés sur les sujets (dictionnaires, dictionnaires bilingues, calculatrices, etc.). En l'absence d'indication, aucun matériel ou document ne sera autorisé.

L'identité de chaque étudiant doit être contrôlée avant le début de chaque épreuve, la carte d'étudiant est donc OBLIGATOIRE ou la carte nationale d'identité avec l'attestation d'inscription à l'Université de Corse (téléchargeable sur l'ENT personnel).

Participation aux surveillances :

Il est rappelé que tous les enseignant(e)s en exercice sont tenu(e)s de participer à la surveillance des examens pendant toutes les sessions.

Aucun(e) enseignant(e) ne peut être dispensé(e) de surveillance, sauf position statutaire de décharge, de congé ou déplacement dûment autorisé.

Une fois le calendrier des surveillances établi, et en cas d'indisponibilité, il revient à l'enseignant(e) de se faire remplacer.

Les enseignant(e)s de la discipline assurent prioritairement la surveillance des épreuves d'examens de leur discipline.

Important :

L'étudiant AJAC doit participer en priorité aux épreuves du semestre non validé l'année précédente même si deux épreuves sont prévues sur le même créneau.

L'étudiant inscrit en double cursus doit participer en priorité aux épreuves de son cursus principal. Ces règles de priorité s'appliquent de la même façon en 2^{ème} session (rattrapages).

6) L'admission et la progression des études :

En cas d'absence justifiée, la note est égale à 0, et la mention saisie est **ABJ** (absence justifiée).

En cas d'absence non justifiée l'étudiant est considéré **défaillant sur la session, et la mention saisie est ABI (absence injustifiée)**. Cette notification, entraîne la demande de remboursement de la bourse par les services du CROUS. Les étudiants, qui obtiennent la moyenne générale des unités d'enseignements de leur année d'inscription sont admis **ADM** et autorisés de droit à s'inscrire dans l'année supérieure de licence.

Capitalisation – Compensation : (Cf. Règlement des études transversal) :

L'année universitaire est organisée en semestres. Chaque semestre est composé de plusieurs unités d'enseignements. Toute unité d'enseignement dont la note est supérieure ou égale à 10/20 est acquise et capitalisée définitivement, entraînant l'acquisition des crédits européens correspondants.

Les enseignements dans une unité d'enseignement (UE) se compensent entre eux, les UE se compensent entre elles et les semestres se compensent entre eux.

En cas d'échec, dans les Unités d'Enseignement non acquises, l'étudiant doit obligatoirement représenter toutes les matières dont les notes sont inférieures à 10/20.

Le stage en L3 : Objectifs, calendrier, organisation :

1) Objectifs :

Le stage en L3 est obligatoire, il s'agit d'observer et d'analyser une situation professionnelle. Par cette première immersion dans le monde du travail, l'étudiant pourra découvrir les codes et les règles qui structurent l'entreprise, mettre à profit les savoirs qu'il a acquis et développer sa motivation personnelle.

2) Calendrier :

Licences 3 ^{ème} année				
LICENCE	SEMESTRE	DUREE	PERIODE	EVALUATION
Lettres	6	4 semaines	8 avril au 17 mai 2019	Rapport de stage (20 pages + fiche évaluation)
Italien				
Espagnol				

3) Organisation des stages :

A partir du mois d'**octobre**, les informations nécessaires au bon déroulement du stage seront communiquées à l'ensemble des étudiants avec distribution de documents :

- Chronogramme sur l'organisation du stage.
- Fiche de vœux
- Document sur le circuit de validation de la convention de stage par l'étudiant.
- Fiches d'évaluation du stage.

L'évaluation du stage aura lieu pendant la session d'examen concernée. L'étudiant sera évalué sur son rapport de stage accompagné de la fiche d'évaluation du stage réalisée par le tuteur professionnel qu'il enverra par mail au tuteur pédagogique au plus tard le **24 mai 2019**. Il sera tenu compte dans l'évaluation finale de l'avis du tuteur professionnel.

4) La convention de stage :

La convention de stage peut justifier les absences lors des contrôles continus. La responsabilité civile est obligatoire pour tout étudiant qui effectue un stage en entreprise. Préalablement à son départ en stage, l'étudiant doit être en règle.

Les formulaires sont à renseigner sur le site Internet de l'Université de Corse, dès le mois d'octobre de l'année

universitaire en cours.

La convention de stage (3 exemplaires) dûment remplie et signée doit être rendue au service de la POIP au moins 15 jours avant le début du stage, pour un stage en France et 1 mois avant pour un stage à l'étranger. Tout étudiant, qui n'aura pas accompli ces formalités ne sera pas autorisé à suivre son stage et ne pourra donc le valider.

5) L'évaluation du stage obligatoire :

L'étudiant se voit attribuer deux tuteurs : un enseignant de la filière et un tuteur au sein de l'organisme d'accueil. Le stage est soumis à évaluation. Celle-ci s'opère en deux temps : CF point 3

6) Normes de présentation du rapport de stage

Les étudiants doivent se conformer scrupuleusement aux consignes exposées ci-après.

Le rapport de stage est présenté sur des pages de format A4, portant les marges suivantes :

Haut/Bas de page : 2,5 cm ;

Gauche : 3,5cm ;

Droite : 2,5 cm.

Le texte principal dans une seule police doit être rédigé en corps de caractère 12 et interligne 1,5 en mode justifié. Après les annexes, la bibliographie, les tables d'illustrations et l'index, la table des matières clôt le rapport de stage. La numérotation des pages est continue. Elle commence en page 2 (après la page de titre). Les numéros sont placés en haut et à droite de chaque page.

La page de couverture devra faire apparaître dans l'ordre ci-dessous les éléments suivants :

- Le nom de l'Université de Corse – Pascal Paoli ;
- Le prénom (en minuscules) et le nom patronymique (en majuscules) du candidat ;
- Le titre du rapport de stage, ou à défaut le nom de l'organisme d'accueil assorti de la problématique développée par l'étudiant (+ logo ou illustration) ;
- Le diplôme préparé ;
- Les prénoms, noms et qualité du directeur de stage au sein de l'Université ;
- Les prénoms, noms et qualité du tuteur de stage au sein de l'organisme d'accueil ;
- L'année de rédaction.
- La page de titre peut être suivie de remerciements, ou immédiatement de l'introduction.

VALIDITE DES DECISIONS DU JURY : (Cf. règlement des études transversal).

LES CERTIFICATIONS :

NUMERIQUE : Cf. Règlement des études transversal :

Règlement des études 2018-2019 pour les cours "formation au numérique" et pour la Certification PIX				
		L1	L2	L3
FORMATION NUMERIQUE	SESSION 1	Contrôle continu + examen terminal pratique	Contrôle continu + examen terminal pratique	Contrôle continu + examen terminal pratique
	SESSION 2	Epreuve orale	Epreuve orale	Epreuve orale
PIX		PLATEFORME DE CERTIFICATION NATIONALE PIX La certification PIX remplace la certification C2i. Optionnelle et non obligatoire pour le cursus d'études, c'est une certification qui permet d'afficher un score par domaine qui est très demandé par les recruteurs dans les différents secteurs professionnels.		

CLES :

Depuis la rentrée 2009-2010, les CLES (Certifications en Langues de l'Enseignement Supérieur) se sont substitués aux examens en langues pour les non-spécialistes.

La validation du CLES2 en fin de licence n'est pas une condition à l'obtention du diplôme. Les résultats obtenus aux CLES de niveau B2 du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues) seront convertis en notes et constitueront une moyenne de l'étudiant dans les quatre compétences (compréhension de l'écrit et de l'oral et expression écrite et orale).

Le remplacement par le CLES de l'examen de langues n'est en aucun cas un handicap pour l'étudiant. En effet, celui-ci pourra valider une moyenne en langues même s'il ne valide pas le CLES (où les quatre compétences évaluées ne sont pas compensables). Ex. Un étudiant ayant obtenu 15/20 en compréhension de l'écrit, 12/20 en expression écrite, 7/20 en expression orale et 9/20 en compréhension de l'oral, n'obtiendra pas son CLES mais aura une note en langue de 11,5/20. Tout étudiant de L3 se verra ainsi donner l'opportunité de présenter une certification en langues gratuite, véritable supplément au diplôme en cas de validation.

Dès la première année de Licence, l'étudiant doit choisir une langue qui sera évaluée dans le cadre du CLES. L'étudiant ne pourra changer le choix de cette langue en cours de semestre, ni en cours d'année, ni même une année sur l'autre.

Certification langue corse :

Depuis la rentrée 2014-2015, la Certification de langue corse s'est substituée aux examens de corse pour les étudiants de L3 non-spécialistes. Ces étudiants ont l'obligation de valider un niveau de corse par la certification qui offre un panel large de niveaux du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues) : A1, A2, B1, B2.

L'étudiant se présentant à la Certification de corse obtiendra un niveau de compétence global qui sera la moyenne des quatre compétences évaluées. Les coefficients sont différents selon les compétences : la compréhension de l'écrit et de l'oral a un coefficient de 1 ; l'expression écrite 2 et l'expression orale 3. Le résultat global obtenu à la Certification de langue corse sera converti en note.

MOBILITE DES ETUDIANTS :

Les étudiants inscrits à la Fllashs peuvent s'ils le souhaitent effectuer un séjour d'études d'un semestre ou une année dans une université étrangère située dans l'Espace Economique Européen et partenaire de l'UCPP. L'étudiant se doit de prendre contact avec le Service des Relations Internationales dès la rentrée afin de connaître l'ensemble des démarches à effectuer consultables sur le lien suivant

https://studia.universita.corsica/article.php?id_art=668&id_rub=152

Assistanat linguistique CIEP : (Cf. Service Relations Internationales) :

Ce programme offre à l'étudiant la possibilité de passer de 7 à 12 mois (selon le pays) dans un pays d'accueil à l'international en tant qu'assistant d'un enseignant ou chef de département de français d'un établissement scolaire, d'enseignement secondaire ou supérieur. La langue d'enseignement de l'assistant est le français. Programme ouvert aux étudiants de toutes les filières, se destinant plus tard à une carrière dans l'enseignement. Il s'agit d'une expérience professionnelle rémunérée pouvant être reconnue dans le cadre des études universitaires via l'attribution de crédits ECTS.

Attention : l'étudiant doit avoir validé une L2 au moment du dépôt du dossier.

GRILLES D'ENSEIGNEMENTS :

Licence Lettres Langues Majeure Italien Mineure Lettres Année 2018/2019

SEMESTRE 1					
ANNEES	UE	INTITULE UE	ENSEIGNEMENTS	Evaluation CCI ou CC+ET	Modalités d'examens
	1	PRL Coef 1,25 ECTS 5	Approche philosophique : histoire des idées	CC+ET	ECRIT
			Méthodologie du travail universitaire	CC	
			Suivi	CC	
			Techniques d'expression	CC+ET	ECRIT/ORAL
	2	TC Lettres Langues Coef 1,25 ECTS 5	Introduction à la phonétique générale	CCI	
			Introduction à la grammaire générale	CCI	
			Initiation au latin	CC+ET	ECRIT
			Méthodologie de la composition	CCI	
			Méthodologie du commentaire de texte	CCI	
	3	Majeure Italien Coef 3 ECTS 12	Civilisation italienne : panorama	CCI	Ecrit et oral
			Grammaire italienne	CC+ET	Ecrit et oral
			Pratique de la langue écrite et orale	CC + ET	Ecrit
			Traduction version	CC+ET	Ecrit et oral
			Traduction thème	CC+ET	Ecrit et oral
			Introduction à la littérature italienne	CCI	Ecrit et oral
	4	Mineure Lettres Coef 1 ECTS 4	Panorama de la littérature française	CC+ET	ECRIT
			Histoire de l'Art	CC+ET	ECRIT
			Histoire des médias	CC+ET	ECRIT
	5	Transversale Coef 1 ECTS 4	ACSEE	PRESENTIEL	
			LVE au choix 1/2		
Anglais			CC+ET	ECRIT/ORAL	
Espagnol			CC+ET	ECRIT/ORAL	
Corse			CC+ET	ECRIT/ORAL	
SEMESTRE 2					
UE	INTITULE UE	ENSEIGNEMENTS	Evaluation CCI ou CC+ET	Modalités d'examens	
6	PRL Coef 1 ECTS 4	Approche philosophique : histoire des idées	CC+ET	ECRIT	
		Méthodologie du travail universitaire	CC		
		Projet professionnel	CC	CF Disp généré	
7	TC Lettres Langues Coef 1,25 ECTS 5	Grammaire générale	CCI	ECRIT (salaries)	
		Latin	CC+ET	ECRIT	
		Phonétique	CCI		
		Méthodologie du commentaire de texte	CCI		
		Méthodologie de la composition	CCI		
8	Majeure Italien Coef 3,25 ECTS 13	Civilisation : panorama	CCI	Ecrit et oral	
		Grammaire italienne	CC+ET	Ecrit et oral	
		Pratique de la langue écrite et orale	CCI	Ecrit et oral	
		Traduction version	CCI	Ecrit et oral	
		Littérature italienne	CCI	Ecrit et oral	
		Histoire des arts	CC+ET	Ecrit et oral	
		Histoire du cinéma italien	CC+ET	Ecrit	
		Traduction : thème et faits de langue	CC+ET	Ecrit et oral	
9	Mineure Lettres Coef 1 ECTS 4	Panorama de la littérature française	CC+ET	ECRIT	
		Histoire de l'Art	CC+ET	ECRIT	
		Médias et société	CC+ET	ECRIT	
10	Transversale Coef 1 ECTS 4	LVE au choix 1/2			
		Anglais	CC+ET	ECRIT/ORAL	
		Espagnol	CC+ET	ECRIT/ORAL	
		Corse	CC+ET	ECRIT/ORAL	
		Formation au numérique théorie	CC+ET	PRATIQUE	

Licence LLCER Italien 2 ^{ème} et 3 ^{ème} Année Année 2018/2019	Evaluation CCI ou CC+ET	Modalités d'examens
Semestre 3		
UE7 COEF 3 ECTS 12		
Majeure A		
Grammaire	CC+ET	écrit
Histoire du cinéma italien	CC+ET	écrit
Linguistique	CCI	écrit
Littérature	CCI	Ecrit et oral
Littérature comparée	CC+ET	écrit
Traduction littéraire thème	CC+ET	écrit et oral
Traduction littéraire version	CC+ET	écrit
UE8 COEF 3 ECTS 12		
Majeure B		
Civilisation : économie et migration dans l'Italie post unitaire	CC+ET	écrit
Histoire des idées politiques modernes	CCI	Ecrit et oral
Pratique de la langue écrite et orale	CCI	Ecrit et oral
Traduction : transports, immobilier, environnement- développement durable	CC+ET	écrit
UE9 COEF 1.5 ECTS 6		
Mineure		
Corse	CC+ET	écrit/oral
Formation numérique	CC+ET	pratique
LVE anglais	CC+ET	écrit/oral
LVE espagnol	CC+ET	
Semestre 4		
UE10 COEF 3.5 ECTS 14		
Majeure A		
Civilisation : économie et migration dans l'Italie post unitaire	CC+ET	écrit
Grammaire	CC+ET	écrit
Histoire du cinéma italien	CC+ET	écrit
Linguistique	CCI	écrit
Littérature	CCI	Ecrit et oral
Traduction littéraire thème	CC+ET	Ecrit et oral
Traduction littéraire version	CC+ET	écrit
UE11 COEF 2.5 ECTS 10		
Majeure B		
Droit européen : les institutions européennes	CC+ET	ECRIT
Pratique de la langue écrite et orale	CCI	
Traduction : tourisme, services et commerce	CCI	ECRIT (SALARIES)
UE12 COEF 1.5 ECTS 6		
Mineure		
ACSEE	présentiel	
Corse	CC+ET	
LVE anglais	CC+ET	
LVE espagnol	CC+ET	
Méthodologie de la recherche documentaire	CCI	

Semestre 5		
UE13 COEF 3 ECTS 12		
Majeure A		
Analyse littéraire	CCI	écrit
Civilisation : le miracle économique	CC + ET	écrit
Civilisation de l'époque moderne et contemporaine : cinéma et société	CC + Et	écrit
Langue des affaires	CCI	Ecrit et oral
Réception des grands mouvements littéraires	CCI	écrit
UE14 COEF 3 ECTS 12		
Majeure B		
Civilisation : Art et culture en Italie, Florence et la Toscane	CC + Et	écrit
Linguistique	CCI	écrit
Méthodologie de la traduction	CC+ET	Ecrit et oral
Pratique de la langue écrite et orale	CCI	Ecrit et oral
Traduction littéraire	CC+ET	écrit
Traduction spécialisée juridique	CCI	écrit
UE15 COEF 1.5 ECTS 6		
Mineure		
Corse	CC+ET	CERTIFICATIO N
Formation numérique	CC+ET	PRATIQUE
LVE anglais	CC+ET	CERTIFICATIO N
LVE espagnol	CC+ET	CERTIFICATIO N
Semestre 6		
UE16 COEF 3 ECTS 12		
Majeure A		
Analyse littéraire	CCI	écrit
Cinéma et société	CC+ET	écrit
Civilisation : Art et culture en Italie	CC+ET	écrit
Civilisation : du miracle économique à nos jours	CC+ET	écrit
Réception des grands mouvements littéraires	CCI	écrit
UE17 COEF 2.75 ECTS 11		
Majeure B		
Didactique des langues	CC+ET	écrit
Langue des affaires	CCI	Ecrit et oral
Linguistique	CCI	écrit
Pratique de la langue écrite et orale	CCI	Ecrit et oral
Traduction littéraire	CCI	Ecrit et oral
Traduction spécialisée scientifique	CCI	écrit
UE18 COEF 1.75 ECTS 7		
Mineure		
LVE anglais	CC+ET	CERTIFICATIO N
LVE espagnol	CC+ET	CERTIFICATIO N
ACSEE	PRESENTIEL	
X Stage en situation (1 mois)	cf dispositions générales	